



CHAMP DE COMPÉTENCES AGEFOS PME

Dans le cadre de la réforme de la Formation Professionnelle, le nombre des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés au titre des contributions de formation continue a été réduit dès cette année. AGEFOS PME a vu son agrément renouvelé avec **un champ de compétences élargi** :

Branches Professionnelles adhérentes à AGEFOS PME

Activités de commerce et de négoce

- Caviste
- Commerce détail de la chaussure
- Commerce détail des fruits, des légumes, épicerie, crèmerie, fromagerie
- Commerce détail habillement, articles textiles
- Commerce détail de la librairie
- Commerce détail de papeterie, fournitures de bureau, bureautique et informatique
- Commerce des articles de sport et d'équipement de loisirs
- Commerce et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager
- Magasins prestataires de cuisine à usage domestique
- Négoce de l'ameublement
- Négoce et industrie des produits du sol, engrais et produits connexes
- Négoce/distribution combustibles solides, liquides, gazeux et produits pétroliers
- Répartition pharmaceutique

Activités de services

- Assistants maternels
- Caisse d'Épargne
- Courtage d'assurance
- Diagnostic technique immobilier
- Enseignement privé hors contrat
- Entreprises privées de services à la personne
- Experts-comptables et commissaires aux comptes
- Installation, entretien, réparation, dépannage de matériel aéronautique, thermique, frigorifique & connexes
- Gardiens, concierges et employés d'immeuble
- Hôtellerie de plein air
- Immobilier
- Organismes de tourisme
- Ports de plaisance
- Prestataires de service du secteur tertiaire
- Promotion-construction
- Remontées mécaniques et domaines skiables
- Restauration rapide
- Salariés du particulier employeur
- Thermalisme

Activités industrielles

- Bijouterie - Joaillerie - Orfèvrerie - Cadeaux
- Caoutchouc
- Cordonnerie industrielle
- Industries électriques et gazières
- Mareyage et salaison
- Miroiterie, transformation / négoce du verre
- Navigation de plaisance
- Union des métiers du verre

OPCA ayant rejoint AGEFOS PME

- **AGEFOMAT** : Machinisme agricole, Machinisme de travaux publics et manutention, Machinisme de parcs et jardins
- **OPCA CGM** : Communication graphique-multimédias, Imprimerie de labour-Sérigraphie-Reliure-Routage
- **FAF PCM** : Pêche et Cultures marines

Accords Professionnels désignant AGEFOS PME

- **Assainissement et maintenance industrielle** : FNSA Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement
- **Boucherie** : CFBCT Confédération Française de la Boucherie, Charcuterie, Traiteurs
- **Coiffure** : CNEC Conseil National des Entreprises de Coiffure
- **Sport** : CoSMoS Conseil Social du Mouvement Sportif

Partie libre du Plan de formation

Pour les entreprises de 10 salariés et plus, certains accords de branche peuvent prévoir un taux minimum de versement au titre de la contribution "Plan de Formation" à l'OPCA de la branche. **Au-delà de ce taux, les entreprises restent libres de l'utilisation du solde de leur contribution de formation et peuvent notamment le verser avant le 1^{er} mars 2012 à AGEFOS PME.**



0826 301 311
(0,15 € TTC/min)

Contactez votre conseiller formation
AGEFOS PME Ile-de-France

www.agefos-pme-iledefrance.com



0810 090 810
(prix d'un appel local à partir d'un fixe)